

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

DELIBERATION N°2022.00341

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE CREATION DE SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION FINANCES, RESSOURCES ET PROGRAMMATION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 53 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 58

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

BARAILLER, Gilles ARTIGUES, Mme Christiane M. Denis BARRIOL. M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie M. FAYOLLE, Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN. Mme Mme Delphine JUSSELME, Robert KARULAK, M. Siham M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT

RECU EN PREFECTURE

Le 19 iuillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220707-D202200341I0

Date de mise en ligne : 19 juillet 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Marc CHAVANNE, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE CREATION DE SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION FINANCES, RESSOURCES ET PROGRAMMATION

En application de l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole ont créé le service commun de la Direction des Finances, Ressources et Programmation rattaché à la Métropole.

L'objectif fixé est que l'ensemble des missions de pilotage, stratégie financière, gestion financière et budgétaire, d'exécution comptable et d'accompagnement des directions soit pris en charge par cette nouvelle direction mutualisée.

La création du service commun, actée par délibération du Conseil municipal du 22 mars 2021 et du Bureau métropolitain du 08 avril 2021, doit faciliter la réalisation des projets et politiques publiques en mettant à disposition des élus, de la direction générale et des directions opérationnelles de la Ville de Saint-Étienne et de Saint-Étienne Métropole, des processus de travail convergents et des outils de suivi convergents.

La mutualisation des deux directions doit permettre de créer des fonctions d'expertises suffisamment dimensionnées pour faire face aux enjeux d'efficacité et d'amélioration des organisations. L'optimisation et la clarification des processus de travail et des modes de fonctionnement au quotidien devraient être améliorées par la mutualisation des équipes.

Un premier avenant à la convention a été approuvé par le Bureau métropolitain et le Conseil municipal en juin 2021, et avait pour objectif d'organiser les fonctions centrales de la Direction des Finances, Ressources et Programmation.

Il est proposé dans le cadre d'un avenant $n^{\circ}2$, d'intégrer au service commun, à compter du 1^{er} août 2022, l'ensemble des agents des directions des finances de la Ville de Saint-Etienne et/ou exerçant des missions Finances de Saint-Etienne Métropole, soit 105 postes, portant l'effectif total à 121 postes.

A cet effet, l'avenant n°2 à la convention de service commun doit être conclu pour modifier l'effectif du service commun élargi.

Cette évolution a été soumise pour avis aux Comités Techniques Paritaires des deux collectivités.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant n°2 à la convention de service commun de la direction des Finances, Ressources, Programmation dont un exemplaire est joint au rapport,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

Siham LABICH 4^{ème} Vice-Présidente Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU